

-----  
VILLE de ROYAN

-----  
Réunion du Vendredi 9 Septembre  
1960  
-----

-----  
OBJET :

Honnoraires de M. Justamon

60.083

Le neuf Septembre mil neuf cent soixante , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire , au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Septembre 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mouchot, Lamouche, Pontanille, Massé, Etcheber, Raix, Berland, Narteau, Gachet, Guy Lenant, Bouchet, Bétous.

Représentés : MM. Pouget par M. Lanussé  
Bujard par M. Bouchet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Justamon a procédé à la traduction du dossier du Golf qui était rédigé en anglais. Il demande le versement d'une somme de 100 NF pour la rétribution de son travail.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

considérant l'important travail effectué par M. Justamon pour la traduction du dossier technique du Golf établi par M. Hartree

décide

- de mandater la somme de 100 NF à M. Justamon, professeur d'Anglais au Collège de Royan pour travaux de traduction du dossier du Golf.

- que la dépense sera mandatée ch XXXVIII, art. 19 du N.P. 1960 " Etude préliminaire à l'acquisition d'un terrain de golf".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s-MER, le 21 SEPT 1960  
Le Sous-Préfet

*J. Rochel*